



34F14

Cotter Island

Légende

Carte des titres miniers

- Statut: A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion
- Statut: A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
- Statut: N-Refus de renouveler, Z-Désistement
- Statut: R-Refusé, U-Refusé
- Statut: R-Refusé, U-Refusé
- Statut: P-En attente de renouvellement, la Révoqué
- Aire de titres en traitement
- Bail d'exploitation en fonds marins (BEF)
- Terrain appartenant non désignable
- Centre géométrique du terrain faisant l'objet du claim
- Bail d'exploitation de substances minérales de surface (BES)
- Aire d'extraction
- Autorisation sans bail
- Certificat d'autorisation
- Déclaration de conformité
- CM (concession minière) ou BM (bail minier)
- BEP (Permis d'exploitation sous forme de bail)

- Le chiffre indique le numéro du site, la lettre dans la partie inférieure indique l'année de la dernière étude et celle dans la partie inférieure le statut du site d'extraction
- Substance extraite**
- Sable de silice
  - Sable de quartz
  - Sable de fer
  - Sable de titane
  - Sable de zircon
  - Sable de niobium
  - Sable de tantale
  - Sable de cassitérite
  - Sable de wolframite
  - Sable de bismuthite
  - Sable de antimonite
  - Sable de vanadate
  - Sable de cobaltite
  - Sable de bornite
  - Sable de chalcoprite
  - Sable de bornite
  - Sable de pyrite
  - Sable de galène
  - Sable de sphalérite
  - Sable de stibnite
  - Sable de tellurite
  - Sable de selenite
  - Sable de arsenite
  - Sable de vanadate
  - Sable de manganite
  - Sable de silicoferrite
  - Sable de silice
  - Sable de terre rouge
  - Sable de terre noire
  - Sable de tourbe

- Statut du site d'extraction**
- Ouvert sous conditions
  - Ouvert
  - Fermé
  - Non autorisé
  - En traitement

Contrainte à l'activité minière

- Contrainte majeure**
- Terrain réservé à l'État ou soustrait au zonement, à la désignation sur carte de la région minière ou à l'exploitation minière par arrêté ministériel ou par l'effet d'une loi
  - Périmètre urbanisé
  - Terrain soustrait au zonement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
  - Terrain faisant l'objet d'un bail
  - Terrain faisant l'objet d'un renvoi au ministre
  - Terrain incompatible avec l'activité minière
- Contrainte mineure**
- Terrain où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
  - Terrain faisant l'objet d'une étude par le ministre

À titre indicatif

- Information à titre indicatif

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

- Terres de catégorie II
- Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinni

- Entente Pilagan

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

- Nissinan de Beramite, Essipk, Mashewiash, Nutshekuan

Frontières

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998

est de 22°30' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 6.5'

Système de référence géodésique North American 1983

Projection UTM (Universal Transverse Mercator)

ZONE 18

48°30'00" Coordonnée géographique

648000m E. Coordonnée U.T.M. Zone 18

Echelle 1:50 000



AVIS IMPORTANT

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

